Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260414-20206032-DE

2026-032

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 19H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 19h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Didier LE VEXIER, Jean Pierre VARNIER, Sandra LE GUILLOUX, Christelle BOITARD, Delphine HELLOCO, Jean-Alain QUINIO, Laëtitia HENRY, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Claire SÉRRÉ, Daniel DEMOY, Marie-Laure PEN.

Procurations :
M Jean-Pierre VARNIER donne pouvoir à M Didier LE VEXIER

Secrétaire de séance : Nadège JOUAN
Date d'envoi de la convocation : 07 avril 2026
Date de l'affichage : 16 avril 2026

Délibération n°2026-032 : Tower Cast - Autorisation de droit de passage

Annule et remplace la délibération n°2026-010 du 17 février 2026.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2026-010 du 17 février 2026 relative à la demande de la société TowerCast concernant l'établissement d'un droit de passage sur une parcelle appartenant à la commune, située à Cardry.
Il précise que **le numéro de parcelle mentionné dans ladite délibération est erroné**. La parcelle concernée n'est pas la parcelle cadastrée **YA 294**, mais la parcelle **Y 102**.

Afin de corriger cette erreur matérielle, il est proposé au conseil municipal :
✓**De modifier la délibération n°2026-010 du 17 février 2026** comme susvisée ;
✓D'autoriser M. le Maire à signer la convention de droit de passage avec la société TowerCast.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 19	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée

Pour copie conforme
Christian JOLLY
Le maire

MAIRIE de ST-BRANDAN ★ R.F. ★ Côtes d'Armor 22800